

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE DÉVILLE LÈS ROUEN



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 21 janvier 2021, s'est réuni exceptionnellement, après information de la Préfecture, dans une salle communale, sous la présidence de Monsieur Dominique Gambier, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Étaient présents : Gambier Dominique, Deloignon Mirella, Dufour Xavier, Boutigny Annette, Jaha Mohamed, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Neyt Lucie, Deme Abdoul Aziz, Prévost Pauline, Legras Robert, Marin-Curtoud Virginie, Bouteiller Thierry, Colin Émilie, Cheval Alexandre, Desnoyers Nathalie, Hébert François, Maupu Edwige, Leroux Sandrine, Vitoux Emmanuel, Thiessé Stéphanie, Delahaye Joël, Duchaussoy Vincent, Fahy Noëlle, Tesson Nadia, Arnoult Mickaël, Argun Aylin, Colin Yannick.

Étaient absents et avaient donné pouvoir : Ridez Yoann, Belhadj Lazreg, Michelin Martine.

Secrétaire de séance : Prévost Pauline.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 est adopté.

N°21-01 – Budget Primitif 2021 de la Ville

Rapporteur : Monsieur Appriou

Le Budget Primitif de la ville proposé pour 2021 est équilibré en recettes et en dépenses pour un montant total de **14.142.767,00 euros**.

Vous trouverez ci-joint le document présenté selon les normes de la M14 et un autre document détaillant les inscriptions par gestionnaire.

A / SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est présentée en équilibre avec un total des dépenses et des recettes de **11.631.421,00 euros**. L'évolution des dépenses réelles est en augmentation de 1,69 % en volume par rapport à celles de 2020.

Le virement de la section de Fonctionnement à la section d'Investissement (Amortissements et Autofinancement), est en baisse de 13,84 %. Il passe ainsi de 715.338,00 euros en 2020, à 616.338,00 euros en 2021.

La Capacité d'Autofinancement brute (Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement, y compris les prévisions du paiement des intérêts des emprunts) passe de 711.428,00 euros en 2020 à 605.798,00 euros en 2021.

La Capacité d'Autofinancement nette, comprenant les prévisions des remboursements des emprunts en capital, passe de 411.428,00 euros en 2020 à 305.798,00 euros en 2021.

A.1 / Dépenses de fonctionnement

Les documents annexés nous permettent d'appréhender ces dépenses et ces recettes sous deux aspects :

- (a) Répartition par chapitre budgétaire
- (b) Répartition par fonction

a) La répartition par chapitre des dépenses de fonctionnement est la suivante :

CHAPITRES	2020 Montants en euros	2021 Montants en euros	Évolution par rapport à 2020	Répartition en %
Charges à caractère général et de gestion courante	3 337 664	3 329 338	-0,25%	28,62%
Gros entretien et fonctionnement exceptionnel	261 430	452 910	73,24%	3,89%
Charges de personnel	6 917 835	6 917 835	0,00%	59,48%
Charges financières	300 000	300 000	0,00%	2,58%
Dépenses imprévues	15 000	15 000	0,00%	0,13%
Autofinancement au profit de la section d'investissement	715 338	616 338	-13,84%	5,30%
Total des dépenses de fonctionnement	11 547 267	11 631 421	0,73%	100%

À noter que le chapitre pour le fonctionnement exceptionnel comporte deux opérations particulières et impactantes financièrement : la démolition des bâtiments au 81-83 route de Dieppe (inscription budgétaire de 100.000,00 euros) et l'assurance Dommages-Ouvrage pour la construction de la piscine à hauteur de 109.000,00 euros.

b) La répartition des dépenses de fonctionnement par fonction est la suivante :

FONCTIONS	Montants en euros	Répartition en %
Services généraux, administration publique locale	3 114 423	26,78%
Sécurité et salubrité publique	197 730	1,70%
Enseignement	2 408 531	20,71%
Culture	904 633	7,78%
Sports et jeunesse	1 674 152	14,39%
Interventions sociales et santé	290 268	2,50%
Famille	551 456	4,74%
Logement	99 926	0,86%
Aménagement et service urbain, Environnement	1 316 514	11,32%
Action économique	1 600	0,01%
Non ventilables	1 072 188	9,21%
Total général	11 631 421	100%

Les secteurs principaux d'intervention de la Ville sont les services généraux, l'enseignement, le sport & la jeunesse et l'aménagement urbain.

A.2 / Recettes de fonctionnement

a) La répartition des recettes par chapitre est la suivante :

CHAPITRES	2020 Montants en euros	2021 Montants en euros	Évolution par rapport à 2020	Répartition en %
Produits des services et du domaine	720 400	683 150	-5,17%	5,87%
Impôts et taxes	8 418 952	8 524 653	1,26%	73,29%
Dotations et subventions	2 113 853	2 143 502	1,40%	18,43%
Autres produits de gestion courante	192 400	194 750	1,22%	1,67%
Reprise de dettes par la Métropole en intérêts	29 712	25 752	-13,33%	0,22%
Produits exceptionnels	8 900	5 000	-43,82%	0,04%
Atténuations de charges	59 140	44 074	-25,48%	0,38%
Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 910	10 540	169,57%	0,10%
Total des recettes de fonctionnement	11 547 267	11 631 421	0,73%	100%

Les produits des services (Chapitre 70) concernent les recettes générées par les services publics et payées par les usagers : restauration collective, garderies périscolaires, accueils de loisirs, maison de la petite enfance, médiathèque, école de musique, piscine, activités ABCD...

Les impôts et taxes (Chapitre 73) comptabilisent principalement le produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non bâti). Il est proposé de maintenir une certaine dynamique prévisionnelle des recettes fiscales (+1,26 % par rapport au BP 2020). Ce chapitre comprend également l'attribution de compensation versée par la Métropole Rouen Normandie qui représente 27,57 % du Chapitre 73 (2.350.325,00 € au BP 2021 et au BP 2020). Cette structure participe au remboursement des intérêts et du capital d'emprunts théoriques dans le cadre du mécanisme des reprises de dettes (25.752,00 € en recettes de fonctionnement et 88.757,00 € en recettes d'investissement).

Les dotations et subventions (Chapitre 74) concernent les dotations versées par l'État (la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Urbaine, les compensations accordées par l'État au titre des réductions d'impôts) et les participations d'autres collectivités

et organismes publics au fonctionnement des services municipaux (Région, Département, Caisse d'Allocations Familiales...).

L'exercice 2021 est marqué par une stabilisation relative de la Dotation Globale de Fonctionnement, à hauteur de 1.052.805,00 euros en prévision pour l'année 2021 (1.094.044,00 euros en 2020 avec prise en compte d'un écrêtement prévisionnel de 41.239 euros en 2021).

Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) concernent principalement les produits des loyers des bâtiments appartenant à la Ville (salles municipales, logements...).

Les atténuations de charges (Chapitre 013) concernent les remboursements de rémunération de personnel (contrats aidés, droits syndicaux...).

b) La répartition des recettes de fonctionnement par fonction est la suivante :

FONCTIONS	Montants en euros	Répartition en %
Services généraux, administration publique locale	108 590	0,93%
Sécurité et salubrité publique	500	0,01%
Enseignement	402 184	3,46%
Culture	85 892	0,74%
Sports et jeunesse	215 450	1,85%
Interventions sociales et santé	24 600	0,21%
Famille	427 150	3,67%
Logement	143 500	1,23%
Aménagement et service urbain, Environnement	15 250	0,13%
Action économique	1 000	0,02%
Non ventilables	10 207 305	87,75%
Total général	11 631 421	100%

L'excédent dégagé des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement s'élève à **616.338,00 €**. Il est transféré en totalité à la section d'investissement.

B / SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est présentée en équilibre avec un total des dépenses et des recettes de **2.511.346,00 euros**.

B.1 / Dépenses d'investissement

Dépenses	Montant en Euros
Emprunts et dettes assimilées	300 000
Opérations d'investissement	1 116 000
<u>Opérations :</u>	
1601 - Réalisation d'une piscine	346 000
2101 - Informatique scolaire	100 000
2102 - Préau école Crétoy	200 000
2103 - Parc Urbain	100 000
2104 - Résidence d'artistes	100 000
2105 - Vidéoprotection	70 000
2106 - Centre Technique	100 000
2107 - Centre Culturel Voltaire	100 000
Dépenses imprévues	15 000
Investissements courants	745 940
<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>334 406</i>
Total des dépenses	2 511 346

L'enveloppe dédiée aux études, travaux et acquisitions hors opérations (745.940,00 €) se décompose comme suit :

- Administration générale : 122.950,00 €
- Urbanisme et environnement urbain : 525.000,00 €
- Affaires sportives : 19.600,00 €
- Affaires scolaires : 34.500,00 €
- Bâtiments municipaux : 7.050,00 €
- Enfance / Jeunesse : 27.200,00 €
- Affaires culturelles : 9.640,00 €

Le fait marquant des opérations d'investissement pour ce budget 2021 est le lancement de 7 nouvelles opérations d'investissement :

- Informatique scolaire : Mise à jour de l'informatique et du numérique dans les écoles (plan pluriannuel d'investissement pour les sept écoles publiques, de 2021 à 2023) ;
- Rénovation du préau de l'école Crétoy : Diagnostics, honoraires et travaux ;
- Création d'un parc urbain : Études, acquisitions foncières et travaux ;
- Création d'une résidence d'artistes : Études et travaux ;
- Installation de vidéoprotection : Fourniture et pose de matériel de vidéoprotection ;
- Centre technique : Études et travaux ;
- Centre Culturel Voltaire : Études d'aide à la décision.

L'opération de construction de la nouvelle piscine est aussi abondée pour financer le raccordement au réseau de chaleur et provisionner d'éventuels travaux complémentaires.

Pour les investissements courants, il est à noter :

- Une valorisation de la réserve foncière pour de futures acquisitions ;
- Les travaux pour le passage de la fibre optique au Centre Culturel Voltaire, à la Maison des Arts & de la Musique et à l'école Créta y (la nouvelle piscine est aussi concernée par le raccordement à la fibre optique et son financement se fera dans l'opération de construction de la piscine) ;
- L'acquisition d'un nouveau pare-feu pour sécuriser le système informatique ;
- Des travaux de revêtement de sol à l'Hôtel de Ville ;
- L'achat d'une nouvelle balayeuse de voirie ;
- La pose de nouvelles portes aux Tennis Gallard ;
- L'acquisition de copieurs couleurs pour deux écoles ;
- La pose de stores à la médiathèque et à la maison de la petite enfance ;
- L'acquisition de trois autolaveuses pour la restauration collective.

À noter qu'il convient d'ajouter dans les disponibilités financières pour 2021, les reports de crédits notamment pour certaines opérations en cours : Construction de la nouvelle piscine, accessibilité des bâtiments,...

B.2 / Recettes d'investissement

Le détail des recettes d'investissement est le suivant :

Recettes	Montant en Euros
Fonds de Compensation de la T.V.A.	220 000
Reprise des dettes Métropole	88 757
Subvention DRAC - Médiathèque	5 004
Subvention Département - Médiathèque	2 502
Subvention DETR - Cimetière	2 424
Subvention Département - Piscine	450 000
Subvention MRN - Piscine	341 524
Subvention DSIL - Piscine	654 296
Subvention Région - Piscine	-193 365
Autofinancement	255 728
Opérations patrimoniales	684 476
Total des recettes	2 511 346

Le financement du renouvellement des équipements informatiques à la Médiathèque est inscrit à hauteur de 7.506,00 € (5.004,00 € pour la DRAC et 2.502,00 € pour le Département). Cette opération sera subventionnée à hauteur de 75%.

Les travaux au cimetière ont été subventionnés par l'État à hauteur de 2.424,00 €.

Les subventions allouées à la construction de la nouvelle piscine inscrites au BP 2019 sont actualisées au BP 2021 :

- Une subvention de 750.000,00 € du Département avait été inscrite au BP 2019 et un complément de 450.000,00 € est inscrit au BP 2021 pour tenir compte de l'arrêté de subvention transmis par le Département.
- Au BP 2019, une subvention de la Métropole avait été inscrite à hauteur de 1.170.000,00 €. Une subvention de 341.524,00 € est inscrite pour tenir compte de la revalorisation de

la subvention FAGIP (2.000.000,00 € au lieu de 1.770.000,00 €) et subvention du FSIC de 111.524,00 € non inscrite au BP 2019.

- Une subvention de l'État (DSIL) est inscrite au BP 2021 à hauteur de 654.296,00 € : cette subvention n'avait pas été inscrite au BP 2019 et l'arrêté de subvention a été transmis par la Préfecture en 2020.
- Il faut aussi revoir la subvention de la Région inscrite en 2019 pour un montant de 1.180.000,00 €. Elle ne sera que de 986.635,00 €. Une réfaction de 193.365,00 € est inscrite au BP 2021.

Le montant des subventions à actualiser pour l'opération de construction de la piscine est de 1.252.455,00 €.

Monsieur le Maire remercie les adjoints pour l'important travail de préparation du budget réalisé.

Il demande également à Madame Morel-Laperdrix, Directrice Générale des Services, de remercier tous les services pour leur participation active à la préparation de ce budget.

Monsieur Duchaussoy prend la parole pour lire l'intervention suivante :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je voudrais d'abord profiter de ce premier Conseil municipal de l'année pour vous adresser à toutes et à tous, en mon nom personnel comme au nom du groupe que je préside, mes meilleurs vœux pour cette année 2021.

Dans cette enceinte, des divergences, parfois des désaccords, continueront d'animer nos échanges. Sans dévoiler de secret ni prendre le risque de divulguer les quelques minutes qui vont suivre, ce sera le cas ce soir. C'est l'expression de la vie démocratique de notre commune, à laquelle nous sommes toutes et tous très profondément attachés. Dans notre esprit – comme j'en suis sûr dans le vôtre - celle-ci n'empêche ni le respect, ni la considération que nous avons pour l'engagement sincère de chacun.

La séance de ce soir s'ouvre donc sur une délibération consacrée au budget primitif 2021. C'est un temps fort de la vie d'une collectivité, puisque le budget s'apparente en quelque sorte à une déclaration de politique générale en ce sens qu'il fixe les priorités de l'action publique communale pour l'année à venir, voire pour les années à venir puisque certains investissements sont nécessairement pluriannuels.

Dans le budget qui nous est proposé, nous trouvons quelques motifs d'approbation ou de satisfaction. J'en prendrai quelques exemples. Dans la section de fonctionnement, la mise à niveau informatique de la commune, au prix d'un effort conséquent, nous paraît un investissement utile autant que nécessaire. La poursuite de l'investissement lié à la construction de notre nouvelle piscine est également évidemment justifiée et permettra à la ville de disposer d'une infrastructure moderne et, nous l'espérons, attractive. De la même manière, nous saluons l'effort réalisé depuis quelques mois sur la redynamisation de notre marché dominical. C'est un projet que nous avons porté avec force pendant plusieurs mois. Il nous avait été répondu alors que ce n'était pas réaliste, que personne ne pouvait contraindre l'installation de commerçants (je tiens à rassurer tout le monde sur ce point, cela n'a jamais été dans notre intention !), que la

désertification du marché était liée au mode de consommation des gens, ce qui apparaissait contradictoire avec les évolutions observées dans des communes voisines ou similaires. Mais, soit, vous avez décidé de changer de braquet, il apparaît dans le budget que cela est appelé à se poursuivre et nous nous en félicitons.

Il y a également, dans ce budget, des politiques nouvelles, à l'image du projet de résidence d'artistes pour lequel une première provision de 100.000 € est inscrite. C'est un projet qui s'inscrit dans une logique d'attractivité et de rayonnement culturel au-delà du territoire de la commune et en ce sens nous l'accompagnerons volontiers.

Nous notons également une provision de 70.000 € pour l'installation de matériel de vidéosurveillance sur la commune. C'est une question délicate car elle ne manquera pas de cliver, notamment car elle touche à la question des libertés. Déville aborde ce débat avec un certain retard pour des raisons qui peuvent tout à fait se comprendre et que nous pouvons partager. Sur ce sujet délicat, nous voulons être à la fois pragmatiques et responsables. Pragmatiques, car la hausse du sentiment d'insécurité est une réalité vécue par nombre de nos concitoyens, et constitue du reste le premier sujet d'interpellation dont nous sommes régulièrement saisis. Pragmatiques aussi car les expériences menées dans des communes voisines ou comparables montrent que de tels dispositifs peuvent avoir des résultats satisfaisants sur les attaques aux biens et aux personnes. Responsables enfin car la sécurité est une aspiration trop essentielle pour qu'elle fasse l'objet de polémiques politiciennes. C'est pourquoi nous l'accompagnerons. Néanmoins, et compte tenu de la sensibilité du sujet que j'évoquais, nous soumettons au débat général et à ce stade préliminaire trois propositions qui nous paraissent de nature à garantir le consensus autour de cette politique : - l'association de l'opposition au groupe de travail chargé de la mise en œuvre de la vidéosurveillance et notamment de la localisation des équipements dédiées - l'association, très en amont, de la population à ce processus de réflexion et au déploiement des équipements quartier par quartier. C'est un point très important, j'y reviendrai. - que la politique de sécurité de la ville fasse l'objet d'un rapport annuel de la Police municipale – ce qui est déjà le cas – mais que celui-ci fasse l'objet d'un débat en Conseil municipal. C'est la position exprimée par exemple par les élus communistes dans la ville voisine de Mont-Saint-Aignan et je la reprends car elle me paraît susceptible de faire consensus.

Dans un budget, il y a ce qui est inscrit et puis il y a ce qui manque, ce qu'il n'y a pas. C'est ce qui va nous conduire à ne pas voter ce budget et je voudrais m'en expliquer en insistant sur trois éléments structurels.

Je pense que personne ne sera surpris, tout le monde sait que c'est un point de divergence entre nous. Non véritablement sur le principe : j'ose imaginer que personne autour de la table ne se déclarerait volontiers opposé à l'écologie. Tout le monde a pris conscience de l'impact du changement climatique et de la nécessité d'y répondre. Non, la divergence porte plus probablement sur la nature de la réponse que l'on y apporte.

Nous sommes nous convaincus que l'on ne peut plus y répondre comme l'on y répondait il y a 30 ans, il y a 20 ans, il y a 10 ans même. Le projet de parc urbain est évidemment un pas dans la bonne direction, mais c'est d'une véritable politique structurelle, plus ambitieuse, dont nous avons besoin. Nous pensons que la réalité du réchauffement climatique impose des ruptures radicales avec la façon même que nous avons de concevoir l'urbanisme et l'aménagement de l'espace public. Car c'est bien d'aménagement qu'il s'agit. Reconstruire la ville sur la ville, réhabiliter les friches industrielles et satisfaire aux obligations légales de dépollution des sols, est évidemment une nécessité. Mais la minéralisation de l'espace public a pour caractéristique

d'amplifier les effets du réchauffement ; on le voit bien quand, depuis plusieurs étés maintenant, nous subissons des épisodes caniculaires au cours desquels les températures excèdent les 40° à l'ombre.

Construire une ville résiliente, cela passe de notre point de vue, par un effort inédit de végétalisation de l'espace public. Permis de végétaliser, réflexion sur les déplacements urbains, exigences environnementales dans les relations avec les promoteurs : les solutions sont sur la table. Elles passent aussi par l'éducation et nous ne pouvons que regretter de ce point de vue l'absence de programmes de végétalisation des cours d'écoles, par exemple, dans les opérations de rénovation prévues.

Le deuxième sujet tient à la place du citoyen dans la détermination des politiques publiques. Nous vivons dans une période où l'action publique est discréditée, où de nombreux citoyens délaissent la politique en oubliant qu'elle se niche dans chacun des détails de leur vie quotidienne. Cette défiance se matérialise notamment par l'abstention. Le contexte, lié à l'épidémie de la covid-19, était certes particulier, mais je rappelle à toutes fins utiles que nos deux listes ont recueilli l'an dernier les suffrages de 16 % des inscrits ! Nous pouvons au moins nous accorder sur le problème que cela pose.

Vous n'avez pas de mots assez durs, Monsieur le maire, contre ce qu'il est convenu d'appeler la démocratie participative. Cela ne cessera d'étonner ceux qui se souviennent qu'il y a une petite quinzaine d'années maintenant, vous figuriez parmi les soutiens les plus actifs de Mme Ségolène Royal. Quelle que soit l'opinion de chacun sur l'évolution récente de son parcours, je sais au moins lui reconnaître ce mérite d'avoir été la pionnière de la diffusion de ce concept en France. Surtout, nous croyons que la participation citoyenne ne s'oppose pas à la démocratie représentative, à laquelle nous sommes tout autant attachés. Mais nous croyons que la parole citoyenne ne saurait être confinée à l'exercice démocratique du vote, une fois tous les 5 ou 6 ans. Elle ne saurait non plus se résumer à une réunion de consultation organisée à la va-vite en mairie. Elle suppose de développer de nouveaux outils, d'aller à la rencontre de nos concitoyens pour les informer mais aussi pour les écouter, pour solliciter leur contribution. Réconcilier nos concitoyens avec la politique, œuvrer à la réappropriation collective de la chose publique, est un enjeu essentiel pour inventer la démocratie du XXI^e siècle.

Nous pensons à ce titre que l'échelon local offre des possibilités d'expérimentation que certaines communes ont su saisir. Le processus de décision en est certes probablement un peu rallongé, mais on obtient au final un consensus plus fort. Comme le dit si bien le dicton : seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. Nous regrettons que cet adage ne fasse pas partie de la politique municipale.

Troisième élément, enfin, personne ne peut ignorer la crise que nous traversons et les conséquences économiques et sociales qu'elle inflige à une partie de nos concitoyens. Je pense par exemple à tous les salariés que le chômage partiel a amputé de la part variable de leur rémunération, mais aussi évidemment à ceux qui ont perdu leur emploi ou pour qui la crise obscurcit l'horizon et la possibilité d'en retrouver un. Je pense également aux jeunes – et notamment aux étudiants auprès desquels je me trouvais il y a quelques jours encore – pour qui la pandémie rime avec isolement, détresse psychologique et horizon incertain : nombreux sont ceux qui ont perdu le petit boulot qui leur permettait de vivre, qui peinent à trouver un stage qui leur permette de poursuivre leurs études. Je pense également à nos anciens, qui souffrent d'isolement et que la crise a privé des moments de sociabilité que leur offre habituellement la commune. Je pense enfin évidemment aux commerçants, qui subissent pour beaucoup l'effet des mesures sanitaires sur leur activité. La liste est longue, je vais l'arrêter là.

Bien sûr, des dispositifs – certes insuffisants - ont été mis en place, par l'État, par la Région, plus insuffisamment encore par le département. On peut légitimement en pointer les manques mais ils ont le mérite d'exister. Où est le plan de relance communal ? Beaucoup de communes, rien que dans notre Métropole, ont pris des mesures exceptionnelles face à la crise : subventions accrues au CCAS avec effort de communication sur les dispositifs d'aide, allocation exceptionnelle versée aux publics sociaux fragiles, aide complémentaire aux étudiants, ouverture de place de stages dans les services de la ville, dotation en bons d'achats qui permettent à la fois de venir en aide aux familles en difficultés et de soutenir le commerce de proximité mis à mal par la crise, etc. Là aussi, il nous semble que l'action entreprise est insuffisante. Bien sûr, une ville comme Déville ne peut répondre à elle seule à une crise de cette ampleur. Mais elle pourrait au moins essayer d'y contribuer.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour ces raisons, notre groupe ne votera pas le budget primitif 2021 qui nous est présenté. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur Vallant apporte des précisions sur le projet de vidéo protection en signalant que le groupe de travail vient d'être constitué et qu'il est piloté par la Police Municipale en partenariat avec la Police Nationale. Il ajoute que la réflexion engagée s'appuie sur les constats des services des forces de l'ordre. Il précise que la vidéoprotection pourrait être installée dans un premier temps sur les bâtiments municipaux, puis, en fonction des résultats, dans d'autres quartiers sur la base du bilan effectué par les forces de l'ordre. Il ajoute qu'il n'est pas aisé d'associer les citoyens à cette démarche qui doit être globale et cohérente à l'échelle du territoire communal, car chacun peut être tenté d'argumenter pour la vidéoprotection de sa maison, de son quartier.

Monsieur Vitoux souhaite évoquer l'association des citoyens de la ville de Déville lès Rouen sur les projets. Il signale que la Ville s'inscrit dans cette démarche notamment, au niveau de la métropole, et que la question est de savoir quelle est la méthode à adopter pour ne pas tomber dans un fonctionnement qui ralentirait l'action publique.

Monsieur Jaha souhaite apporter une précision sur la notion de végétalisation des espaces. Il précise que le projet de la nouvelle piscine intègre cette pratique et prévoit davantage d'arbres plantés en remplacement des sujets retirés, des toitures terrasses végétalisées et des panneaux solaires. Il ajoute que la Ville fait l'effort d'intégrer une partie environnementale dans l'ensemble de ces différents projets.

Monsieur Dufour précise que la réhabilitation de l'école Andersen a intégré la végétalisation de la place Churchill et que pour chaque arbre retiré, de nouvelles variétés sont plantés conformément aux dispositions du PLUi.

Monsieur Dufour poursuit en indiquant que les études relatives à la création d'un parc urbain vont être lancées, et qu'avant de prévoir une concertation, la réflexion sur la maîtrise du foncier et les grands axes du projet doit avoir aboutie. Une réunion publique sera organisée, comme pour chaque projet, afin de recueillir les observations des habitants. Toutefois, il est difficile de démarrer un projet en commençant par cette réunion, car il y a autant de points de vue que d'habitants.

Monsieur Appriou souhaite prendre la parole afin de préciser que tous les éléments budgétaires sont expliqués ligne par ligne dans les documents remis aux élus et invite à les lire attentivement.

Madame Fahy demande la durée du marché de chauffage souscrit avec Dalkia et souhaite savoir si la prestation donne satisfaction car certains bâtiments comme l'école Blum et le gymnase Ladoumègue ont rencontré des problèmes après les vacances scolaires notamment.

Monsieur Dufour apporte des précisions sur le marché et la prestation due à la collectivité par Dalkia.

Il ajoute que des ajustements doivent être faits pour la reprise de chauffe en fin de période de vacances scolaires. Le prestataire en a été avisé et ces modifications sont en cours de calage.

Concernant les problèmes aux gymnases, il y a eu des remplacements de fait avec un système plus performant. Néanmoins, de petites difficultés de mise en route ont été constatées car c'est un nouveau système de traitement d'air. Des régularisations doivent être apportées.

La Ville est globalement satisfaite de la prestation de Dalkia qui a par ailleurs une obligation de résultat.

Madame Fahy répond que c'est un problème récurrent qui date depuis 2014.

Madame Mottet ajoute que l'année prochaine, il y aura un réajustement de quelques degrés, 10 jours avant la rentrée scolaire.

Monsieur le Maire souhaite dire quelques mots :

« Je souhaite saluer la déclaration de Monsieur Duchaussoy, qui pour la première fois vient de saluer le projet piscine, on l'attendait depuis longtemps, et les Dévillois l'attendent. Nous avons organisé une réunion avec près de 300 personnes il y a presque 3 ans pour discuter de ce projet afin d'évoquer avec les habitants les contours, ainsi que les enjeux du projet. Cette discussion nous l'avons eu mais vous n'étiez pas présent. Néanmoins, je regrette que Monsieur Duchaussoy ne salut pas politique sociale de la commune, en effet, vous vous réjouissez de l'informatique, mais on ne fait pas que de l'informatique, on aide aussi les personnes exclues du numérique via certains dispositifs. Nous aurons l'occasion d'en parler au prochain Conseil Municipal, car nous présenterons un rapport social qui soulignera toute l'importance de la dimension sociale de notre politique.

J'espère qu'à un moment vous serez défenseur des service publics, car je ne l'ai jamais entendu ni lu de votre part.

Concernant la démocratie participative, c'est un débat permanent, car quand on est dans l'opposition on estime qu'il n'y pas assez de discussion. Et quand on est dans la majorité il faut trancher, car la démocratie ce n'est pas simplement parler, on peut parler pendant des années d'un certains nombres de sujets, mais il faut bien à un moment que l'on prenne des décisions. Et ce qu'attendent nos concitoyens, ce sont autant des décisions que des discussions.

En ce qui concerne la végétalisation, je suis prêt à en discuter avec les parents d'élèves et ainsi que les enseignants afin d'examiner d'autres propositions.

Dans notre politique sociale, il y a notre politique de l'habitat, mais ce que vous proposez c'est une « boboïsation » de la commune c'est-à-dire, mettre des espaces verts et faire en sorte que ceux qui ont les moyens viennent habiter à Déville.

Mais le sujet c'est aussi de loger les personnes quel que soient leurs moyens, car c'est un problème majeur, y compris sur la commune de Déville. D'ailleurs, on construit juste assez, puisque notre population se maintient tout juste, et si on ne veut pas perdre des services publics, des écoles, et un certain nombre de moyens pour les maintenir. Il faut que l'on maintienne notre population. Il faut donc faire en sorte que la commune ne s'appauvrisse pas en logements qui disparaissent et se dégradent car nous souhaitons que les populations modestes puissent rester sur la commune de Déville lès Rouen. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix « Pour » et 8 « Abstention » adopte le Budget Primitif 2021 établi conformément à l'instruction M14. Le vote est proposé par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et opérations pour la section d'investissement.

Les montants sont arrêtés comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	2 511 346 €	2 511 346 €
Fonctionnement	11 631 421 €	11 631 421 €
Total	14 142 767 €	14 142 767 €

N°21-02 – Budget primitif 2021 de la ZAC des Rives de la Clairette

Rapporteur : Monsieur Appriou

Le budget annexe de la ZAC des Rives de la Clairette s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 3.738.554,03 euros en fonctionnement et 3.738.554,03 euros en investissement.

Les propositions sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Montant en Euros
011 – Charges à caractère général	2 463 800,12
6045 – Achats, études, prestations de services	298 503,07
605 – Achats de matériel, équipement et travaux	2 160 297,74
608 – Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	4 999,31
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 274 753,91
7133 – Variation des stocks de terrains aménagés	1 274 753,91
Total des dépenses	3 738 554,03

RECETTES

Chapitre	Montant en Euros
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 738 554,03
7133 – Variation des stocks de terrains aménagés	3 738 554,03
Total des recettes	3 738 554,03

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Montant en Euros
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 738 554,03
3351 – Travaux en cours (terrains)	1 088 049,79
3354 – Études et prestations de services	479 077,00
3355 – Travaux	2 166 427,24
33581 – Frais accessoires	5 000,00
Total des dépenses	3 738 554,03

RECETTES

Chapitre	Montant en Euros
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 274 753,91
3351 – Travaux en cours	1 088 049,79
3354 – Études et prestations de services	180 573,93
3355 - Travaux	6 129,50
33581 – Frais accessoires	0,69
13 – Subventions d'investissement	97 441,72
13251 – Métropole – Fonds de Soutien à l'Investissement Communal	97 441,72
001 – Résultat d'investissement reporté	2 366 358,40
001 - Résultat d'investissement reporté	2 366 358,40
Total des recettes	3 738 554,03

Monsieur le Maire souhaite ajouter que c'est un projet dont la qualité environnementale mérite d'être soulignée. Notamment pour ces espaces publics, avec une gestion de l'eau remarquable ainsi que des toitures végétalisées. Il y a toute une dimension environnementale intégrée aux projets menés. De plus, Monsieur le Maire rappelle que l'environnement n'est pas un gadget pour la municipalité mais une dimension aussi essentielle que la dimension sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2021 de la ZAC des Rives de la Clairette, établi conformément à l'instruction M14. Le vote est proposé par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres pour la section d'investissement.

N°21-03 – Demande de subvention pour le fonctionnement de l'école de musique auprès du Département de Seine-Maritime

Rapporteur : Madame Marin-Curtoud

Le Département de Seine-Maritime est susceptible d'accorder une subvention pour participer au fonctionnement de l'École Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre. La subvention pour l'année scolaire 2020/2021 était de 7.597,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à adresser un dossier de demande de subvention auprès du Département pour l'année 2021.

N°21-04 – Acquisition d’un pare-feu informatique - Demande de subvention auprès de l’État et de la Métropole Rouen Normandie

Rapporteur : Monsieur Appriou

L’État et la Métropole Rouen Normandie sont susceptibles de subventionner l’acquisition d’un pare-feu informatique contre les cyber attaques, dans le cadre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l’État et au titre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) pour la Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’autoriser le Maire à adresser un dossier de demande de subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture de Seine-Maritime et au titre du FISC auprès de la Métropole pour l’acquisition d’un pare-feu informatique.

N°21-05 – Mise en place de vidéoprotection sur le territoire de la Ville - Demandes de subventions auprès de l’État, du Département de Seine-Maritime et de la Métropole Rouen Normandie

Rapporteur : Monsieur Vallant

Dans le cadre du financement pour la mise en place de vidéoprotection sur le territoire de la Ville, il est possible de solliciter des subventions auprès de l’État, du Département de Seine-Maritime et de la Métropole Rouen Normandie :

- État : Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- État : Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL),
- État : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR),
- Département de Seine-Maritime : Aide à l’installation des systèmes de vidéoprotection,
- Métropole Rouen Normandie : Fonds de Soutien à l’Investissement Communal (FSIC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions précitées afin de financer la mise en place de vidéoprotection sur le territoire de la Ville.

N°21-06-Travaux du préau de l'école Crétay - Demandes de subventions auprès de l'État, du Département de Seine-Maritime et de la Métropole Rouen Normandie

Rapporteur : Madame Mottet

Dans le cadre du financement des travaux du préau de l'école Crétay, il est possible de solliciter des subventions auprès de l'État, du Département de Seine-Maritime et de la Métropole Rouen Normandie :

- État : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- État : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- Département de Seine-Maritime : Aide aux établissements scolaires,
- Métropole Rouen Normandie : Fonds de Soutien à l'Investissement Communal (FSIC).

Monsieur le Maire souhaite à cette occasion remercier le service financier qui fait un énorme effort pour mobiliser des subventions auprès de l'ensemble des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions précitées afin de financer les travaux du préau de l'école Crétay.

N°21-07 – Avenant n°1 au contrat de partenariat pour la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie

Rapporteur : Monsieur Dufour

En séance du 06 décembre 2018, le Conseil Municipal avait approuvé l'acte de partenariat avec la société Économie d'Énergie, relatif à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie, proposé dans le cadre d'un partenariat avec la Métropole Rouen Normandie.

Le contrat de partenariat est arrivé à échéance et la société Économie d'Énergie propose une prolongation au contrat initial afin que la Ville puisse continuer à bénéficier des primes liées aux certificats d'économie d'énergie pour les travaux de rénovation.

Monsieur le Maire ajoute que comme évoqué lors des commissions, il s'agit ici du principe paradoxal du « pollueur payeur ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Économie d'Énergie, l'avenant n°1 au contrat pour la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie, portant sur la prolongation du partenariat jusqu'au 31 octobre 2021.

N°21-08 – Subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le bilan des activités associative est contrasté : certaines associations ont suspendu leur activité comme le comité de jumelage ou les jardins ouvriers, d'autres l'ont fortement réduit augmentant ainsi leurs réserves. Enfin, d'autres ont modifié la nature de leurs dépenses pour les adapter aux contraintes sanitaires. Par ailleurs, certaines ont bénéficié du chômage partiel et donc d'aides financières significatives.

Aucune association n'a rencontré de difficultés financières susceptibles de remettre en cause son existence mais l'année 2021 reste incertaine.

En conséquence, il est proposé de retenir le principe de maintenir les subventions aux associations en tenant compte de la diversité des situations afin de leur permettre une reprise de leur activité en adaptant leur fonctionnement. En cas de besoin, un réexamen des situations pourrait être fait en cours d'année.

Il est également proposé de maintenir à l'identique les subventions aux coopératives scolaires, ce qui compte tenu de la réduction de leurs activités et donc de l'augmentation de leur réserve, devrait permettre un redémarrage plus rapide des activités.

Monsieur le Maire précise que le bilan financier de l'activité des associations est un peu paradoxal, car aucune des associations n'est en difficulté financière. Certaines associations ont gonflé leur trésorerie, c'est pourquoi certaines n'ont pas demandé de subvention.

Monsieur le Maire précise qu'il y a des 0 dans le tableau pour montrer qu'aucune association n'a été oubliée.

Certaines associations ont modifié leurs activités, comme l'Amicale de Anciens qui a transformé une activité en paniers repas. Il y a donc un bilan financier qui est plutôt bon, notamment pour les coopératives scolaires, car la plupart des activités ont été supprimées à cause des différentes périodes de confinement. Néanmoins, le maintien de toutes les subventions a été décidé car l'année 2021 peut être pire que 2020, particulièrement d'un point de vue financier. En effet, certaines associations ont perdu des adhérents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Madame Boutigny et Monsieur Dufour Président(e)s d'association, ne prenant pas part au vote), autorise le versement de ces subventions.

N°21-09 – Convention de prestation "allo la guêpe"

Rapporteur : Monsieur Dufour

L'invasion des nids de guêpes et de frelons asiatiques augmente. Ces nids sont actuellement détruits par un prestataire à l'occasion de chaque découverte.

Aussi, au vu du nombre d'interventions grandissantes en 2020, une mise en concurrence tarifaire entre plusieurs entreprises a été effectuée.

Le projet de convention de l'entreprise « allo la guêpe » propose des prix plus attractifs et des délais d'intervention limités.

Monsieur le Maire ajoute que c'est une convention passée par la Ville, mais que les particuliers peuvent aussi faire appel à cette structure.

Monsieur le Maire aborde la question de la prolifération des sangliers et renards et rappelle qu'un site internet a été mis en place par les services de l'État afin que toutes les personnes victimes des méfaits de ces animaux, puissent l'indiquer. Celui-permettra notamment de recenser précisément les gênes occasionnées sur différents territoires.

Madame Fahy souhaite qu'une information aux habitants soit faite dans le Déville info particulièrement sur les aides à la prise en charge des frais relatifs au retrait des nids de frelons.

Madame Boutigny souhaite indiquer que récemment elle a eu des demandes de recommandations d'aide-ménagères et plombiers.

Elle souhaite également préciser que lorsqu'une demande est faite, il faut rester à l'écoute des personnes en difficultés mais ne jamais donner de nom de professionnel pour des raisons de concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le projet de convention tarifaire de l'entreprise « allo la guêpe ».

N°21-10 – Principe de remise de dictionnaires aux élèves de CM2 et d'un livre aux élèves des écoles préélémentaires

Rapporteur : Madame Mottet

Depuis de nombreuses années, la ville offre un dictionnaire à chaque élève des écoles publiques de la commune qui entrent en 6^{ème}.

Il en est de même pour les prix de fin d'année des élèves des écoles préélémentaires. C'est le conseil des maîtres qui choisit un ouvrage en lien avec un thème étudié durant l'année scolaire soit pour tous les enfants de l'école ou uniquement les enfants de grande section qui entrent en CP.

Pour cette année scolaire 2020/2021, la ville de Déville lès Rouen fera l'acquisition d'environ 108 dictionnaires pour les enfants scolarisés en CM2. Au 08 janvier 2021, on comptabilisait 104 élèves en classe de CM2. Cependant, les effectifs fluctuent tout au long de l'année. La date de remise des dictionnaires n'est pas encore programmée pour 2021.

Concernant les prix pour les élèves de grande section, la ville fera l'acquisition des ouvrages commandés par les enseignants sur la base de 7,32 € par enfant.

Monsieur le Maire ajoute que cela faisait partie des réflexions, mais ce dispositif est utile car aujourd'hui encore, des familles ignorent ce qu'est un dictionnaire. Il souhaite que cela reste un élément d'aide à la scolarité de tous les enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire de faire l'acquisition des dictionnaires destinés aux élèves de CM2 des écoles publiques et les ouvrages pour les enfants des écoles préélémentaires publiques.

N°21-11 – Tarifs des accueils de loisirs et des séjours de vacances

Rapporteur : Monsieur Deme

Les tarifs des accueils de loisirs et des séjours de vacances sont calculés suivants les tranches de quotient familial de la Caisse d'Allocation Familiale de Seine-Maritime conditionnant l'attribution des aides aux temps libres.

Il est proposé de retenir une augmentation moyenne des tarifs de journée de l'ordre de 1% en 2021 par rapport aux tarifs de 2020.

	ACCUEIL DE LOISIRS		
	Libellé	Tarifs 2021	Évolution 2020/2021
	TARIF JOURNÉE ACCUEIL DE LOISIRS		
DÉVILLOIS	≤ 350	4,68 €	0,43%
	350,01 < 450	5,71 €	0,53%
	450,01 < 600	6,56 €	0,61%
	> 600,01	7,28 €	0,55%
EXTÉRIEUR	≤ 350	9,02 €	1,46%
	350,01 < 450	10,30 €	1,48%
	450,01 < 600	12,08 €	1,43%
	> 600,01	12,81 €	1,43%
	TARIF JOURNÉE SÉJOUR DE VACANCES		
DÉVILLOIS	≤ 350	9,68 €	0,52%
	350,01 < 450	11,83 €	0,51%
	450,01 < 600	15,73 €	0,51%
	> 600,01	18,25 €	0,55%
EXTÉRIEUR	≤ 350	15,78 €	1,41%

	350,01 < 450	17,17 €	1,42%
	450,01 < 600	22,66 €	1,43%
	> 600,01	26,47 €	1,42%
	Moyenne		0,98%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ces tarifs qui s'appliqueront à partir du lundi 08 mars 2021.

N°21-12 – Subventions complémentaires à verser à diverses associations sportives

Rapporteur : Monsieur Jaha

La situation sanitaire a conduit les instances fédérales à déclarer une année sportive 2019-2020 blanche, c'est-à-dire que les équipes sportives, n'ayant pas eu l'occasion de finir leurs championnats, conservent leurs classements et donc leurs niveaux de jeu pour cette nouvelle année.

En outre la ville a choisi de maintenir les aides aux associations dans les mêmes proportions que les années précédentes.

La situation de certaines associations sportives de Déville lès Rouen justifie un complément de subvention, au titre de la pratique sportive de très bon niveau. Cette pratique engendre de nombreux et lointains déplacements.

Pour permettre aux équipes d'évoluer dans de bonnes conditions dans leurs championnats respectifs pour cette saison 2020 – 2021, si toutefois la pratique reprend, il est proposé l'octroi d'une subvention complémentaire pour chacune de ces deux associations sportives suivantes.

Il s'agit de :

- Une subvention de 4575 € pour l'ALD Hand Ball, les Séniors 1 évoluent en Pré-national, les Séniors 2 évoluent en honneur Régional et les Séniors 3 évoluent en pré-régional enfin l'équipe Séniors 4 évoluent en honneur départemental. Les Séniors féminines 1 évoluent en excellence régional, les Séniors féminines 2 évoluent en pré-régional et les séniors 3 évoluent au niveau honneur départemental.
- Une subvention de 4575 € pour l'ALD Basket, les Séniors féminines 1 évoluent au niveau pré-nationale, les Séniors féminines 2 en pré-régional. Les Seniors masculins 1 évoluent en régional 3. Les Seniors masculins 2 évoluent en pré-régional 3. De plus, Le club est toujours parti intégrante de la convention Elite U15F et U18 F.

Monsieur le Maire ajoute que cette subvention n'est pas pérenne, c'est-à-dire que c'est une subvention qui est attribuée en fonction des résultats, ce qui explique que malheureusement le foot ne puisse plus en bénéficier. La règle a été adoptée il y a quelques années, quand un club redescend d'une division, on lui maintient la moitié de la subvention pendant un an pour éviter de déstabiliser ses finances. Mais s'il ne remonte pas, le club ne perçoit plus cette subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter ces subventions complémentaires d'un montant de 4 575,00 € pour les associations sportives ALD Handball, l'ALD Basket.

N°21-13 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant les propositions d'avancements de grades 2021, il convient de transformer un certain nombre d'emplois pour permettre la nomination des agents promouvables.

De plus, suite à une intégration, il convient de supprimer le poste dans la filière administrative et en créer un autre dans la filière technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Grade	Situation ancienne	Situation nouvelle	Date d'effet
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	7	6 9	01/01/2021 01/02/2021
Adjoint administratif Ppal de 2 ^{ème} classe	9	6	01/02/2021
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	9	10 11	01/01/2021 01/02/2021
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	16	18	01/02/2021
Adjoint technique territorial	50	47	01/02/2021
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	3	01/02/2021
Rédacteur territorial	4 dont 1 poste à temps non complet (40%)	3 dont 1 poste à temps non complet (40%)	01/02/2021

N°21-14 – Plan de formation 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'élaboration d'un plan de formation constitue une obligation issue de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 et renforcée par la loi du 19 février 2007. Celui-ci répond simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs hiérarchisés en fonction des capacités financières de la Ville. Il est institué pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2021 et il est soumis à l'avis du Comité Technique.

Le plan de formation de la Ville porte sur les prévisions concernant les actions de formations suivantes :

- Formations d'intégration et de professionnalisation,
- Formation professionnelle tout au long de la vie :
 - Formation de perfectionnement,
 - Formation de préparation aux concours et examens professionnels,
- Formations mobilisables dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF)
- Formation portant sur la lutte contre l'illettrisme.

Les propositions retenues, qui ont été soumises à l'avis du Comité Technique reposent sur des axes prioritaires de formation, lesquels sont les suivants :

- **Le respect des obligations en matière de sécurité** : habilitations électriques, conduites d'engins, premiers secours, incendie, mise en œuvre du document unique, ...
- **L'accès aux savoirs de base** : formation d'intégration, lutte contre l'illettrisme, acquisition de connaissances ou compétences dans le cadre de nouvelles missions ou nouvelles fonctions, acquisition d'un socle de connaissances minimum,
- **L'approfondissement des connaissances** dans le cadre de la fonction occupée,
- **L'accès à une évolution professionnelle** : préparations aux concours ou examens professionnels, formations au titre du Compte Personnel de Formation (CPF), Bilan de compétences, VAE, ...

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de formation de l'année 2021 tel qu'il a été validé par le Comité Technique en date du 13 janvier 2021.

N°21-15 – Modification du règlement intérieur de l'école de musique

Rapporteur : Madame Marin-Curtoud

Une actualisation du règlement intérieur de l'Ecole de Musique, de Danse et d'Art Dramatique est nécessaire concernant les éléments suivants :

– Ajout de la modalité « et/ou par mail » pour les communications à destination des familles, pour les démarches d'inscription et pour l'élection des représentants des parents d'élèves et élèves.

– Ajout de la clause : « En cas de suspicion de maladie chez l'enfant, les responsables légaux sont tenus de prévenir l'établissement et d'excuser son absence en cours. »

– Ajout de la clause : « Les téléphones portables doivent être éteints avant l'entrée en cours. »

– Création d'un siège de représentant pour l'éveil artistique au conseil d'établissement.

– Modification des modalités de scrutin pour l'élection des représentants au conseil d'établissement : « Peut être candidat(e) pour les représentants d'élèves, tout(e) élève de plus de 16 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours.

– Peut-être candidat(e) pour les représentants des parents d'élèves, tout parent d'un(e) enfant inscrit(e) pour l'année en cours (à l'exception des enseignants).

– Chaque élève dispose d'une voix pour élire les représentants d'élèves.

– Chaque parent d'élève dispose d'une voix pour élire les représentants de parents d'élèves.

– Dans le cas où un élève serait parent d'élève, il ne peut se présenter qu'à l'une ou l'autre des délégations.

– L'ensemble des informations relatives aux élections est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'école et/ou par mail. »

Monsieur le Maire signale que c'est une forme de démocratie participative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification du règlement intérieur de l'école de musique de danse et de théâtre.

Pour terminer, Monsieur le Maire souligne que sur les tables des élus figurent :

- Le compte-rendu des décisions,
- Le Bilan périscolaire 2019/2020,
- Le projet pédagogique périscolaire garderie et animation du temps du midi,

Il invite donc les élus à en prendre connaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 25 mars 2021.

Les délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2021 sont les suivantes :

Délibération n°21-01, Délibération n°21-02, Délibération n°21-03, Délibération n°21-04, Délibération n°21-05, Délibération n°21-06, Délibération n°21-07, Délibération n°21-08, Délibération n°21-09, Délibération n°21-10, Délibération n°21-11, Délibération n°21-12, Délibération n°21-13, Délibération n°21-14, Délibération n°21-15.